

**Sujet :** [INTERNET] AOEP Berrac  
**De :** Jean-Claude AGOSTA <agostaj@wanadoo.fr>  
**Date :** 09/10/2022 17:50  
**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

objet/ PERTE DE VALEUR du patrimoine immobilier

Les propriétaires fonciers vont subir une perte conséquente de la valeur immobilière si ce projet était réalisé. Plusieurs agences immobilières consultées, exerçant leur activité dans ce secteur géographique sont unanimes; elles estiment une perte de valeur qui peut atteindre 40 à 50 % et s'ajoutent les difficultés pour pouvoir intéresser de futurs acheteurs . Je tiens à apporter notre témoignage qui corrobore et valide ces craintes puisque nous avons été concernés lors de la mise en vente de notre maison du Padouen . Les estimations de valeur ont été effectuées par différentes agences immobilières ; depuis 2018, affichage dans 3 agences immobilières et deux échecs certains au motif qu'un dossier " projet parc photo-voltaïque" avait été approuvé par le conseil municipal.

L'acte de vente a pu être signé en novembre 2021 car nous avons pris la décision de baisser le prix de vente

Je confirme qu'il y a un motif réel de dévaluation des biens immobiliers et considère que ce projet ne vise qu'un intérêt particulier au détriment de l'intérêt collectif.

**Qui , comment seront indemnisés les propriétaires résidents, locations et activités liées au tourisme ? Qui peut croire que ces installations projetées sont un atout de dimension territoriale ?**

Je vous prie d'agréer nos respectueuses salutations.

J.Cl Agosta

Je vous demande de bien vouloir tenir compte dans l'avis que vous allez présenter à la suite de l'enquête publique qui se termine le 17 octobre